

Copie

49615

Montreal ce 26 Février 1847

Monsieur,

Se me fait l'honneur
de vous informer que la Tribu Iroquois
résidante au Sault St. Louis, jouit
en front de leur Seigneurie sur la
fleuve St. Laurent, d'une espace de
terre de six a sept mille de long, sur
la quelle se trouve le chemin qui
conduit de Laprairie à Chateaugay.

Cette Tribu ne retire près
que rien de ce terrain, si ce n'est
que le produit de quelque petite
prairie et champs de Pole-d'Inde
en très mauvais ordre; Se dit porté
à croire que le tout ne rapporte pas
plus de vingt à vingt cinq Louis,
a quinze ou vingt personnes, qui
ne possede aucun titre de propriété.
Se suis fâché d'être obligé de
dire qu'une partie des revenus
de la Seigneurie du Sault St. Louis
est dépensé à l'entretien du
sus dit Chemin qui est presque
toujours impraticable particulièrement
en été, ce qui une grande

H. Col Rapié

S. J. A.

Montreal

Quisance